

## Représenter l'événement, dire l'événement, faire l'événement

*Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides.* Sous la direction de Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal. La Découverte, « Recherches », 334 p.

Alexis Lapointe

---

Numéro 218, janvier–février 2008

Guerres justes et injustes dans le monde actuel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/10244ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Lapointe, A. (2008). Représenter l'événement, dire l'événement, faire l'événement / *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides.* Sous la direction de Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal. La Découverte, « Recherches », 334 p. *Spirale*, (218), 35–37.

# Représenter l'événement, dire l'événement, faire l'événement

**CRISES EXTRÊMES. FACE AUX MASSACRES, AUX GUERRES CIVILES ET AUX GÉNOCIDES**

Sous la direction de Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal

La Découverte, « Recherches », 334 p.

par ALEXIS LAPOINTE

L'expression — quasi pléonastique — « crises extrêmes » désigne des événements et des circonstances qui mettent en péril des groupes humains entiers. Les dix-sept contributions regroupées dans cet ouvrage traitent des modalités de constitution de ces crises en objets de connaissance ainsi que des formes et des raisons d'intervention nouvelles dans ces contextes difficiles. Ces formes et ces raisons nouvelles, ou peut-être nouvellement étudiées, sont celles des réseaux médiatiques, des organisations humanitaires, des groupes de défense des victimes et des agences spécialisées dans la résolution des conflits. Le mouvement théorique des contributions réunies dans l'ouvrage naît des pratiques qui font entrer le conflit dans l'espace public, lesquelles mènent à la constitution de représentations non inertes, dont la dynamique tend à réaliser des finalités pratiques, à présenter la crise sous un certain angle et à produire un certain effet. L'ouvrage, bien que d'esprit sociologique, soulève un ensemble de questions philosophiques sur la construction moderne des conflits intérieurs, sur la question de la représentation et sur la manière dont les pouvoirs se mettent, par le dit et l'écrit, en rapport les uns avec les autres. Le cas du Rwanda occupe une place particulièrement importante : six textes lui sont consacrés et il est mentionné dans trois autres (on se souviendra, au Québec, de la controverse suscitée par l'ouvrage de Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, publié en 2003 aux éditions Les Intouchables). L'essai est également accompagné par plusieurs traitements ou mentions des guerres yougoslaves, du conflit armé colombien, de la guerre du Biafra, des massacres et des déplacements au Cambodge à la fin des années 1970, des interventions humanitaires en Palestine, du processus de paix guatémaltèque et de la réponse européenne à la crise au Darfour. Pour tragiques qu'ils soient, ces cas mettent en évidence certains traits caractéristiques des réactions aux crises.

Parmi ces traits, on trouve, d'abord, les signes annonciateurs, dont l'étude attentive nous impose de renverser la dynamique stéréotypée selon laquelle certains signes engendreraient des réactions officielles : « *ce n'est pas l'intensité des alertes qui inspire les décisions, mais ce sont les décisions qui, entraînant leur prise en compte, donnent de l'intensité aux alertes et commandent leur interprétation* ». La constitution, ensuite, à partir de documents de l'histoire du génocide, de « lieux discursifs », tel témoignage, tel rapport, tel discours, telle image : le « télégramme Dal-laire » du 11 janvier 1994 révélant l'existence d'une cache d'armes à Kigali et éveillant les soupçons quant à la possibilité d'une extermination systématique des Tutsis ; le discours de Slobodan Milosevic du 24 avril 1987, « *ce par quoi tout a commencé* » ; le rapport d'Amnesty International attirant, en 1980, l'attention sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Ces actes linguistiques ont, chacun à leur façon, contribué à

structurer la crise, à la provoquer et à la définir en même temps, si bien que ces événements sont aujourd'hui des *topoi*.

Les usages de la notion de génocide constituent le troisième trait caractéristique des réactions aux crises présentées dans ce volume. Sans prendre position sur les enjeux juridiques de définition du génocide, les auteurs montrent comment se constitue le recours au concept, tout particulièrement déterminé dans ces contextes par la présence d'ONG sur les lieux de crises extrêmes. L'étude de ces organisations, actrices et productrices de récits, constitue précisément le quatrième axe de cet ouvrage. Elles résistent au traitement général, tant elles sont diverses de nature. Mais c'est de cette diversité que prennent acte les auteurs lorsqu'ils mettent en évidence la « *variété des cadrages* », « *obstacle aux perceptions synthétiques de la situation* ». Finalement, le cinquième trait caractéristique est celui de la figure du témoin. Encore une fois, c'est sous le signe de la pluralité que se joue le drame : victime, témoin humanitaire, témoin expert. Chacun des témoignages a ses propres modalités d'enregistrement, ses mises en forme et sa composition, selon que nous nous trouvons dans un contexte judiciaire ou dans la production télévisuelle, ou encore dans une démarche artistique. Pascal Dauvin traite notamment dans son texte de la question du témoignage dans le contexte de la production journalistique de l'information. Il met brillamment en évidence les interdépendances médiatiques et le processus de « *mise en récit* » en faisant appel aux contraintes du contexte concret de crise ainsi qu'à l'emprise des rédactions sur les articles.

## Signes

Johanna Siméant évoque dans sa contribution « *quelques aspects de la couverture télévisuelle du génocide au Rwanda par TF1 et France 2* » entre avril et juin 1994. Elle s'oppose à la thèse simpliste de « *l'absence d'images* » et attire plutôt l'attention sur l'arrimage problématique entre les images et les discours. Bien que celles-ci — cadavres au sol dans les rues, notamment — aient pu être suffisamment claires pour parler de « massacres », il manquait à la thèse du caractère systématique et planifié des « *indices directs* » qui eussent permis de dépasser les discours de la « *fatalité ethnique* » et du « *chaos* ». Siméant s'intéresse, à l'instar de Dauvin, aux contraintes du travail journalistique : ►

faible nombre de correspondants en Afrique, inexpérience des journalistes, concurrence avec les événements de Bosnie. À ces éléments s'ajoute la subordination du champ journalistique au champ politique : « *tant que les acteurs politiques ne qualifient pas cette situation, les reporters ne les devant pas* ». Sophie Pontzeele étudie quant à elle l'apparition du terme « génocide » dans la presse écrite française entre avril et juillet 1994. Elle compare également les discours publics au sujet du Rwanda en 1994 au cas du Burundi en 1972. Là encore sont entremêlées les logiques politiques et les logiques médiatiques. Pontzeele montre notamment comment s'opposent dans la presse, au moment des événements, deux interprétations. La première est celle d'un conflit interethnique, la seconde d'un génocide planifié. Alice Krieg-Planque étudie, à partir des guerres yougoslaves de 1991-1995, la mise en forme des intentions dans différents types de discours : les récits d'acteurs et les témoignages, la convocation des « lieux discursifs » que nous évoquons en introduction et enfin l'emploi de termes « évaluatifs-descriptifs ». L'historien Quentin Skinner a d'ailleurs bien montré comment les « idéologues innovateurs » tentent, dans divers contextes, de produire un effet de légitimation (ou de dénigrement) de certaines idées, de certaines manières d'agir par des actions « linguistiques ». Les récits d'acteurs soulèvent par ailleurs le problème classique de l'exemplarité de l'individuel : dans quelle mesure les témoignages ont-ils de la valeur dans une situation qui les dépasse ? Quelle importance épistémologique devons-nous accorder à la parole de la victime, du témoin direct, du témoin indirect ? Les journalistes et les rédactions sont toutes-puissantes dans ces domaines où la caractérisation médiatique détermine la qualification de la crise, et où la qualification conditionne certaines actions. Deux analyses fort intéressantes révèlent l'attitude européenne face à la crise. Celle de Marc Le Pape d'abord, qui choisit de se concentrer sur les rapports produits par les commissions parlementaires belge et française, de même que par l'ONU et l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Yves Buchet de Neuilly s'intéresse aux dynamiques européennes de gestion des crises. Il met en évidence le fait que « *l'intervention européenne n'est pas mue par une définition substantielle de la situation, mais par l'activation d'instruments opérationnels largement tributaire de l'état des échanges de coups dans les concurrences institutionnelles et bureaucratiques* ». Son texte nous fait voir une autre manifestation de la dissolution des conditions objectives de qualification des crises, et un retour en force de l'acteur collectif, avec ses tiraillements bureaucratiques et la difficile unification de ses intérêts divergents.

## Lieux discursifs

Un « *génocide à la machette* ». Claudine Vidal montre la genèse de cette formule, sur trois périodes. La première est délimitée par l'attentat déclencheur des événements à la victoire du Front patriotique rwandais (FPR) ; suit « l'après-génocide », période où la formule « *prit de la consistance avec la multiplication des intervenants et des débats publics* », pour finalement voir sa « *consolidation* », qui prédétermine un certain nombre d'interprétations des massacres rwandais. Vidal y voit notamment une instrumentalisation de l'image du « *génocide à la machette* », laquelle participe d'une interprétation tribale des événements : la machette « *sugère la sauvagerie* » et renvoie aux stéréotypes stigmatisants sur l'Afrique. De plus, cette image accrédite la thèse de la « *fureur populaire* », d'une part, et, d'autre part, « *est associé(e) à une propagande politique qui vise à criminaliser en bloc l'ethnie hutu* », puisqu'un génocide commis en grande partie à la machette aurait dû impliquer des millions de « *génocides* ». Dans son texte, André Guichaoua traite, encore une fois dans le contexte rwandais, du rôle du témoignage dans les politiques judiciaires. Il met en évidence la multiplicité des fonctions, tant individuelles que collectives, du témoignage qui rend difficile la reconstruction des faits. On observe également dans le contexte rwandais un mouvement singulier de transformation du contenu des témoignages, ceux-ci étant de plus en plus déterminés par la « *demande* », construits par les témoins de manière à répondre aux attentes de ceux qui les recueillent (chercheurs, procureurs, etc.). Michel Agier s'intéresse aussi au témoignage, faisant le choix méthodologique de substituer la question des pouvoirs à la question de la vérité. Il montre de quelle manière la stratégie de témoignage ne vaut plus uniquement comme « *récit individuel* », mais « *participe aussi de l'existence d'un sujet politique* ». Didier Fassin et Estelle d'Halluin abordent cette même question du témoignage en se situant dans le contexte palestinien. Ils étudient tout particulièrement le phénomène de la « *psychiatrie humanitaire* », innovation cognitive (le traumatisme psychique) et sociale (la psychiatrie humanitaire), et montrent comment, par la singularisation et la fragmentation des récits auxquelles mène l'intervention psychiatrique, les causes ont gagné en « *humanité* », « *au sens où elles ont donné à voir une commune condition humaine unissant les malheureux du monde et les intervenants de l'humanitaire* ».

Un autre phénomène de fragmentation des récits et des lieux discursifs, à une échelle et dans un contexte bien différents, est identifié par David Garibay et Juan-Carlos Guerrero-Bernal dans leur présentation des lectures successives de la guerre civile en Colombie. De la guerre civile opposant conservateurs et libéraux, puis du conflit entre gouvernements et guérillas, la décennie 1980 voit apparaître une troisième interprétation « *liée à l'émergence et à la consolidation de l'économie de la drogue* ». Ce n'est qu'à ce moment, et avec cette troisième lecture, que le conflit acquiert une véritable dimension internationale, le trafic de drogue internationale occupant une place importante dans la politique étrangère de Washington. Arnaud Royer traite des problèmes de définition et du traitement différencié des personnes déplacées au Rwanda et au Burundi, illustrant encore une fois de manière patente les transformations conceptuelles reliées au contexte sociopolitique. Isabelle Delpla traite des disparus et des disparitions en Bosnie-Herzégovine, en tant que lieu du discours où se font et se défont les bornes du monde social. Son étude met brillamment en évidence la dynamique de victimisation — objet de controverse, en France notamment, ces dernières années — dont l'enjeu est la revendication d'un statut.

## Acteurs et producteurs de récits

Un dernier axe de recherche est représenté dans ce volume par une série d'études sur les rôles d'ONG particulières, dont la diversité des modes d'intervention n'est égalée que par la diversité des contextes. Rony

Brauman, ancien président de Médecins sans frontières (MSF), brosse le tableau de l'évolution de MSF à travers trois théâtres d'intervention humanitaire : la guerre du Biafra (1967-1970), les événements du Cambodge (1979) et la famine d'Éthiopie de 1984-1985. Karine Vanthuyne traite de « trois ONG œuvrant pour la "paix" au Guatemala ». Mettant l'accent sur les processus microsociaux, elle montre comment est « négociée » la lecture du passé et en quel sens « la culture de la mémoire » n'est pas nécessairement réparatrice ». Sandrine Lefranc souligne l'« ensemble spécifique de pratiques de "résolution" des conflits, mises en œuvre par des ONG internationales ». Quant à Éric Poinot, il analyse la dynamique d'Amnesty International, montrant la manière dont l'organisation cherche à s'adapter, depuis 1970, à de nouvelles formes d'abus, plus subtiles et plus radicales.

### Ouvertures

On peut trouver dans ce recueil une unité de questionnement remarquable et ce, malgré la diversité des thèmes et des contextes de crises abordés. En effet, les études tendent, par exemplarité, vers une double logique de production d'effets. Une logique linguistique d'abord, par une démonstration de l'instrumentalisation des concepts, de leur portée attestée (la dimension perlocutoire) et de leur portée intentionnelle (la di-

mension illocutoire). Cette seconde dimension est parfois caractérisée, dans le domaine médiatique par exemple, par une incertitude, un flottement, résultante des luttes d'intérêt, de la concurrence des discours et des limites concrètes d'accès aux « faits ». Une logique sociale ensuite, par la multiplication des situations où les transformations discursives sont en fait dictées par les situations particulières, par des luttes de légitimité. Enfin, cet ouvrage donne à penser sur les rapports entre la fiction et l'activité journalistique, entre le travail de l'historien et le travail du journaliste — cet « historien de l'actuel » — et entre le rapport entre le tribunal et la pratique de l'histoire. ●

## DOSSIER GUERRES JUSTES ET INJUSTES DANS LE MONDE ACTUEL

# La violence génocidaire et ses causes

**GUERRES ET GÉNOCIDES AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE. ARCHITECTURES DE LA VIOLENCE DE MASSE de Yves Ternon**

Odile Jacob, 398 p.

par GEORGES LEROUX

Selon qu'ils sont présentés par les historiens ou par les juges, les génocides sont l'objet de définitions qui peuvent varier : là où les historiens cherchent d'abord des explications et une vérité qui permet d'établir des causes, les juges ont en vue des responsabilités et des peines. Cette différence a beaucoup d'importance au moment de préciser le concept même de ce qu'est un génocide. Les principaux textes du droit pénal international remontent à 1945 et 1948, alors qu'il faut attendre les dossiers instruits au sujet de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda pour voir mis en œuvre des tribunaux internationaux mandatés pour les mettre en application. La mise sur pied de la Cour pénale internationale permettra peut-être une évolution plus rapide, mais elle se fonde elle aussi sur les textes rédigés dans la foulée de la Deuxième Guerre mondiale. Pour leur part, les historiens ont développé le champ très complexe des « *Genocide studies* », dans le but de voir ce qui rapproche ou ce qui distingue des massacres comme ceux du Cambodge, des famines provoquées comme celles d'Ukraine en 1932-1933 et tant d'autres crimes contre l'humanité au cours de l'histoire ancienne et moderne.

Yves Ternon connaît bien le sujet. Il a déjà beaucoup écrit sur le négationnisme et s'est intéressé, avec Gérard Chaliand, au génocide des Arméniens. Son plus récent livre est à la fois un bilan critique et un effort pour dépasser les débats théoriques sur les définitions. D'abord historien, il propose une synthèse comparative des trois grands génocides du vingtième siècle : le génocide des Arméniens, la Shoah et le génocide des Tutsi au Rwanda. Prenant appui sur un vaste éventail de recherches mul-

tidisciplinaires, il renonce dès le point de départ à la recherche d'un modèle explicatif unique. S'il est vrai, par exemple, que les génocides sont souvent le résultat de guerres dont ils constituent l'aboutissement extrême, on ne les comprend vraiment que lorsqu'on introduit dans l'analyse plusieurs autres composantes, comme leur insertion dans un projet révolutionnaire : cette approche est d'abord celle de Robert Melson, le premier à avoir comparé le génocide arménien et la Shoah (*Revolution and Genocide*, University of Chicago Press, 1984). La révolution rend possible en effet l'accélération du processus par lequel les victimes sont désignées comme ennemis à abattre et elle détruit toute forme de résistance morale aux projets purificateurs des décideurs.

### Entre juristes et historiens

Les historiens savent bien que toutes les guerres ne conduisent pas à des projets d'extermination et le défi est dès lors de comprendre comment et en vertu de quelles causes intrinsèques le génocide devient un but en soi, au sein même de la guerre : si les guerres doivent d'abord atteindre des buts ►